



Salaire et prime, association 1901

Par laulau, le 02/12/2008 à 17:50

Bonjour, Dans le cadre de la création d'une association 1901 (et non pas une SARL par exemple afin de simplifier au maximum les frais et démarches administratives) dont je serai le président bénévole et le commercial ayant pour activité le conseil en développement environnemental aux entreprises, puis je gérer les intervenants c'est à dire les consultants à la manière d'un portage salarial (n contrats client mensuels servant de base pour élaborer la fiche de paie correspondante de l'intervenant salarié) d'une part, et d'autre part prélever personnellement un pourcentage du CA en tant qu'apporteur d'affaire qui serait sans doute à déclarer sur mes revenus imposables. Cette orientation permettrait de bénéficier d'une structure administrative et fiscale la plus souple possible afin de gérer des prestations intellectuelles et des rémunérations épisodiques au cas par cas et de percevoir un salaire sous forme de prime.